



SOLUTION GRI COMMERCES

LA GARANTIE DES REVENUS DE L'IMMOBILIER DES LOYERS ET CHARGES IMPAYES, DES LOCAUX COMMERCIAUX, PROFESSIONNELS, INDUSTRIELS ET ARTISANAUX

Afin de répondre à chaque situation et d'apporter des solutions à tout type de bailleur, la CAMEIC propose une assurance « loyers impayés » qui s'applique aux locaux commerciaux mais également professionnels, industriels et artisanaux.

- **NATURE DE LA GARANTIE**

Le contrat a pour objet le remboursement des loyers, charges et taxes prévus au bail et non payés par le locataire ; des indemnités d'occupation des lieux dues par le locataire ; des frais de procédure d'expulsion et de recouvrement.

- **DUREE, FRANCHISE ET PLAFOND DE GARANTIE**

La garantie s'applique à compter du premier terme impayé, limitée à 12 mois de loyer, charges et taxes. Elle est limitée dans son montant à 84 000 € par sinistre.

Une franchise absolue de 10% du montant de l'indemnité due sera appliquée sur chaque sinistre.

- **SOUSCRIPTEUR ET ASSURÉ**

Le contrat est décliné pour les administrateurs de biens en leur qualité de souscripteur pour le compte de propriétaires de lots immobiliers dont ils assurent la gestion ; et pour les administrateurs de biens en leur qualité d'assuré.

- **COTISATION**

Le taux de prime est exprimé en pourcentage toutes taxes comprises, du montant des loyers et des charges récupérables et des taxes.

Pour plus de renseignements

merci de contacter notre partenaire le cabinet **INVENIA ASSURANCES
contact@invenia-assurances.com /tél. 04.66.40.25.47**



Société d'Assurances Mutuelle à cotisations variables
25, rue de Madrid 75008 Paris
Téléphone : 01 45 22 85 64 - Télécopie : 01 44 70 03 36
E-mail : info@cameic.com - Internet : www.cameic.com

Entreprise régie par le Code des assurances
Autorité chargée du contrôle : ACP
Autorité de Contrôle Prudentiel
61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09